Ecole primaire CONDORCET
Impasse des petits matelots
44 160 CROSSAC
☎ 02.40.01.00.73
💻 ecolecondorcetcrossac@orange.fr

Journal de rentrée 2023/ 2024

Sommaire :

* L'organisation de l'école.
* Quelques informations pratiques.
* Le calendrier des vacances scolaires.
* 1 **fiche** de renseignements (à retourner).
* Une autorisation d'image (à retourner).

L'organisation de l'école.

Qui travaille à l'école ?

ENSEIGNANT(E)S	NIVEAU	
Mme BOURDONNAY Armelle	TPS/PS/MS	23 élèves
Mme CARRÉ Karyn	PS/MS	23 élèves
Mme PICHON Marie-Pierre et M. CRAND Maxime (lundi +mardi)	GS	16 élèves
Mme CHATELLIER Françoise	CP	24 élèves
Mme SALVAN Joëlle	CE1/CE2	23 élèves
Mme NICOLAS Sophie	CE1	24 élèves
Mme TRIGER Charlotte	CE2	22 élèves
M. VAILLANT Michel	CM1	26 élèves
Mme MICHEL Anne-Cécile	CM2	27 élèves

A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) :
Mmes GOHIER Christelle, HALGAND Geneviève et GUIHENEUF Rosane

N.B : jours de décharge de la directrice : tous les lundis et mardis
Notre adresse pour les mails : ecolecondorcetcrossac@orange.fr

Informations pratiques.

A- *Entrées et sorties des élèves de maternelle :*

L'accueil et la sortie de tous les enfants se font dans les classes.
Rappelons qu'à l'école maternelle, chaque enfant doit être **accompagné jusqu'à la classe et remis à une enseignante** le matin et l'après-midi, puis repris de la même façon le midi et le soir.
Les personnes autorisées à venir chercher votre **enfant doivent être présentées à l'enseignante et munies d'une pièce d'identité**.

B- *Entrées et sorties des élèves d'élémentaire :*

L'accueil de tous les enfants se fera dans les classes. La sortie se fera au petit portail (côté maternelle). Rappel du règlement départemental des écoles :

Les enfants quittent l'école, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, sauf si ils sont pris en charge, à la demande des familles, par un service de garde, de cantine ou de transport. Avant qu'ils soient entrés dans l'enceinte scolaire et qu'ils soient pris en charge par les enseignants et après qu'ils l'aient quittée, ils sont sous la seule responsabilité des parents ou du transporteur scolaire.

C- *Horaires :*

Pour le bon fonctionnement de l'école, nous vous prions **de bien vouloir respecter les horaires** (fermeture du portail à 8h45 et 13h30):

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin *ouverture de la grille*	8h45 *8h35 à 8h45*	8h45 *8h35 à 8h45*	8h45 *8h35 à 8h45*	8h45 *8h35 à 8h45*
Midi	11h45	11h45	11h45	11h45
Après-midi *ouverture de la grille*	13h30 *13h20 à 13h30*	13h30 *13h20 à 13h30*	13h30 *13h20 à 13h30*	13h30 *13h20 à 13h30*
Soir	16h30	16h30	16h30	16h30

D- *Absence des élèves :*

Toute absence imprévue (maladie) doit être justifiée le matin même (par mail de préférence ou par téléphone [répondeur]) **puis par un mot écrit** dans le cahier rouge (billet d'absence en fin de cahier) ou certificat médical au retour de l'élève.
Toute maladie contagieuse doit faire l'objet d'un certificat médical mentionnant la durée d'absence.
Toute absence courte et prévue (rendez-vous) doit être annoncée à l'avance dans le cahier rouge.
Toute absence longue et prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale (via l'école) au moins 3 semaines avant le départ.

Rappel : vous trouverez à la fin du cahier rouge des billets d'absence à remplir *(les 2 parties sont à remplir par les parents)*

E- *Documents de rentrée :*

Vous trouverez la fiche de renseignements et l'autorisation d'image jointes au journal.
Vous voudrez bien les rapporter **au plus tard le jeudi 7 septembre 2023**.

F- *Assurances scolaires* :

La circulaire ministérielle n°88-208 du 29 août 1998 rappelle : *« pour participer aux activités facultatives organisées par les établissements scolaires, l'assurance de l'élève est obligatoire, tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur* ***(garantie responsabilité civile)*** *que pour ceux qu'il pourrait subir* ***(garantie individuelle accident)****. »*

Le chef d'établissement ou le directeur d'école est, en conséquence, fondé à refuser la participation d'un élève lorsque son assurance ne présente pas ces DEUX garanties.

Vous voudrez bien prendre contact avec votre compagnie d'assurance ou la M.A.E et **nous fournir une attestation le plus tôt possible** (vous pouvez l'envoyer par mail à ecolecondorcetcrossac@orange.fr).

G- *Restaurant scolaire* :

Vous devez inscrire votre enfant auprès du service Enfance jeunesse (Escale) (voir règlement intérieur du restaurant scolaire)**. Aucune inscription ne sera prise par les enseignants.**

Calendrier scolaire

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	samedi 21 octobre 2023	lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2023	lundi 8 janvier 2024
Vacances d'Hiver	samedi 24 février 2024	lundi 11 mars 2024
Vacances de Printemps	samedi 20 avril 2024	lundi 6 mai 2024
Pont de l'Ascension	mercredi 8 mai 2024	lundi 13 mai 2024
Vacances d'Été	samedi 6 juillet 2024	lundi 2 septembre 2024

L'équipe enseignante vous souhaite à tous, parents et enfants, une bonne rentrée et une excellente année scolaire. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.